



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du mercredi 12 octobre 2011

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. GRANDGUILLAUME et M. BORDAT

Convocation envoyée le 5 octobre 2011

Publié le 13 octobre 2011

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 13

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENUT	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	Mme Christine DURNERIN	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Jean-Philippe SCHMITT
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	Mme Myriam BERNARD	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Murat BAYAM
M. Jean-Paul HESSE	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
M. Patrick MOREAU	Mlle Stéphanie MODDE	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Laurent GRANDGUILLAUME
M. Alain MARCHAND	M. Yves BERTELOOT pouvoir à M. Alain MILLOT
M. Rémi DELATTE	M. André GERVAIS pouvoir à M. Michel JULIEN
	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à Mme Geneviève BILLAUT
	M. Gilles TRAHARD pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Dijon - 3-5 rue Sully - Acquisition d'une maison

Dans le cadre de la constitution d'une réserve foncière, le Grand Dijon a déjà procédé à l'acquisition de plusieurs propriétés situées impasse de Quetigny.

Il est proposé d'acquérir la propriété appartenant à Madame Eliane Gorgeon située 3 et 5 rue Sully à proximité de cette impasse, cadastrée section BX n°13 et n°14, pour un montant de 367 000 € conforme à l'évaluation de France Domaine.

Par ailleurs, il est proposé d'accorder une indemnité forfaitaire de 4 000 € pour la perte de revenus liée à la présence de panneaux publicitaires, calculée sur la base de deux fois le montant du loyer annuel.

Il est également proposé d'autoriser la propriétaire à conserver la jouissance de la maison jusqu'au 1er mars 2012 ainsi que la jouissance du terrain, sur lequel sont implantés des panneaux publicitaires, et de l'autoriser en conséquence à percevoir les revenus locatifs jusqu'à cette date.

Ce différé de jouissance est consenti à titre gratuit et à titre strictement personnel, étant précisé que tout retard dans la libération des biens donnera lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 €.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acquérir** sur Madame Eliane Gorgeon la propriété bâtie située 3 et 5 rue Sully à Dijon, cadastrée section BX n°13 de 933 m² et n°14 de 306 m² ;
- **de dire** que cette acquisition interviendra moyennant le montant de 371 000 € toutes indemnités comprises ;
- **d'autoriser** la propriétaire à conserver, à titre gratuit et à titre strictement personnel, la jouissance de sa propriété jusqu'au 1er mars 2012 au plus tard, tout retard dans la libération du bien donnant lieu au versement d'une astreinte journalière d'un montant de 150 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de l'agglomération dijonnaise, tous actes et documents à intervenir en vue de régulariser ce dossier.

Institut européen
des sciences du goût
et de l'ingestion

Maison des
examens
de l'université

Section : BX


Chapelle
Ste Jeanne d'Arc
10

Impasse
de
Quetigny

Parcelles n° 13, n° 14

U.F.R.
Scientifique Gabriel

3-5 rue Sully.

 Parcelles n° 13, n° 14. S = 1 239 m².

